Image not found or type unknown

# Declaration de mes revenus à la caf pourL'aah de mon épouse

Par **jeanm**, le **28/05/2015** à **23:33**

Depuis le 1mai 2015 je suis en invalidité cat 2,je vais perçevoir une rente de la cpam et la prévoyance de probtp
Mon épouse est handicapé entre 50 et 79 pour cent par la MDPH depuis 17 ans, elle n'a jamais touché un centime de qui que ce soit du fait qu'elle n'a pas cotisé d'une part d'autre part suite à mes revenus déclarés à la CAF comme conjoint, on vient d'apprendre que la Caf allait lui versé 207 euros par mois, la CAF sachant que je reprendrai pas une activité, je ne sais pas sur quoi ils se sont basé pour lui donner çà
Ma question est : les revenus de la prévoyance PROBTP son il pris en compte par la CAF, parce que s'il se sont basé sur la rente de la Cpam que je vais toucher, quand ils verrons la prévoyance il faudra peut-être que je rembourse
merci de votre réponse

Par **domat**, le **29/05/2015** à **00:09**

bjr,
je vous fais une réponse générale, quand on perçoit une aide, une allocation, il est toujours précisé que vous devez signaler à l'organisme payeur, toute changement de situation ou de revenus.
pour votre cas particulier, vous devez poser la question à la CAF.
Cdt

Par **jeanm**, le **29/05/2015** à **07:58**

bonjour
La Caf est au courant du changement de situation, on a rempli la déclaration sur l'honneur à ce sujet et renvoyée
ils savaient que j'étais en invalidité surement informés directement par la cram, ils doivent aussi savoir combien je vais toucher de la cram, maintenant il ne savent peut être pas que je vais toucher la prévoyance, es qu'ils ont fais une régularisation en rapport à mon invalidité sans tenir compte de mes revenus 2013 je ne sais pas, je n'ai pas téléphonné à la Caf par ce que je n'ai encore rien touché de la cram ni de pro btp, je pensais que vous auriez un réponse plus précise,

merci de m'avoir répondu

Par **domat**, le **29/05/2015** à **09:21**

ma réponse est précise, vous devez déclarer informer la CAF que vous allez percevoir une rente prévoyance.
si vous voulez une réponse plus précise, posez directement la question à la CAF.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés